



[CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ACCREDITATIONS MEDIA]

Art.1 / Accréditation

Afin de faciliter le travail des journalistes et photographes qui en feront la demande, HVM Racing délivrera une accréditation média permettant l'accès au paddock, salle de presse et enceintes générales du circuit sur ses meetings 2021 (Historic Tour, Dijon Motorscup, GP de France Historique) L'accréditation n'est pas automatique, HVM Racing se réserve le droit de la refuser ou de la suspendre en fonction de ses propres critères.

Art.2 / Accréditation à l'année

Les journalistes/photographes régulièrement présents sur les meetings organisés par HVM Racing pourront faire la demande d'une accréditation à la saison.

Art.3 / Accréditation Pit lane/voies de sécurité

Une accréditation « piste », permettant l'accès à la Pit lane et aux voies de sécurité, pourra être délivrée aux photographes/vidéastes qui en auront la nécessité, sur présentation **IMPERATIVE** d'une attestation d'assurance professionnelle en Responsabilité Civile précisant de façon explicite que les risques encourus par le bénéficiaire dans les VS, en bord de piste et dans la Pit lane sont couverts par celle-ci.

L'accréditation « piste » se traduira par le prêt par HVM Racing d'une chasuble média spécifique à l'Historic Tour, en échange d'une caution de 30 Euros, en CB exclusivement, restituée à la fin du meeting.

Le port de cette chasuble demeure obligatoire dans les zones concernées (Pit lane/VS), sous peine d'annulation de l'accréditation. Dans ces zones, l'accrédité porteur d'une chasuble demeure sous l'autorité de la Direction de course et des commissaires de piste.

Art.4 / Photos et vidéos

Il est précisé que les photos ou vidéos réalisées à des fins commerciales lors des meetings Historic Tour pourront être utilisées par HVM Racing pour ses fins promotionnelles, sans droit ni redevance. Dans ce cas l'auteur devra les remettre en haute définition sur simple demande de l'attaché de Presse d'HVM Racing. L'auteur sera crédité sur le support où la photo ou vidéo est utilisée.

Les auteurs conservent la possibilité de les vendre et de les exploiter commercialement auprès de leur clientèle.

Art.5 / Pièces à fournir

Le formulaire de demande d'accréditation doit être accompagné :

- D'un ordre de mission sur papier à entête et cachet, signé du responsable hiérarchique du demandeur
- De la copie de la carte de presse 2021 et/ou du Laisser-passer Médias FFSA
- De la copie de l'attestation d'assurance RC Pro précisant clairement les risques couverts (demande d'une chasuble média dans le cadre défini à l'art.4)
- Selon les cas, il pourra également être exigé un certificat médical précisant la pleine aptitude des réflexes et des capacités locomotrices (demande d'une chasuble média dans le cadre défini à l'art.4)

Contact Médias HVM Racing : Jacques FURET - presse@hvmracing.fr